



Le Président

M. Michel Fournier
Président de l'AMRF
52 avenue Maréchal Foch
69006 LYON

Paris, le 10 FEV. 2022

Monsieur le Président, Cher Michel,

Je viens de prendre connaissance de l'article que t'a consacré le quotidien Libération du 5 février dernier.

Je lis avec stupéfaction que tu mets en cause l'Association des Maires de France (AMF) en déclarant : « Quand l'Etat donne 1 euro à un paysan, il en donne 2 à un urbain. Et ça fait cinquante ans que ça dure, que personne ne s'y met, et surtout pas l'Association des Maires de France qui accepte très bien la situation parce que la plupart des dirigeants sont issus des villes ».

Voilà un propos aussi faux qu'incompréhensible.

Faux car l'AMF conduit depuis longtemps un combat constant et intense en faveur de l'amélioration des conditions financières et fiscales faites aux communes rurales :

- Combat pour obtenir l'extension et l'augmentation de la dotation élu local, qui a profité aux plus petites communes. L'AMF continue de porter la revendication qu'il n'y ait plus de condition de potentiel financier, mais que toutes les communes rurales puissent en bénéficier.
- Combat depuis 2016 pour que la collecte de la taxe de séjour par les plateformes bénéficie aussi aux communes rurales et non pas seulement aux communes urbaines.
- Combat depuis 2017 pour la prolongation du dispositif ZRR.
- Combat depuis la LFI 2018 pour modifier le coefficient logarithmique qui pondère la dotation en fonction de la taille de la collectivité. Cette année encore, Antoine Homé a défendu au nom de l'AMF cette proposition devant le Sénat.
- Combat pour la création d'un fonds de lissage pour les communes en perte de DGF (notamment les communes rurales touchées par la perte de population par exemple)

alimenté par le prélèvement que l'Etat continue de faire sur les 12èmes de fiscalité des communes qui n'ont plus de dotation forfaitaire.

- Combat pour l'automatisation du FCTVA, dont les plus petites communes qui n'avaient pas toujours la capacité de déclarer leurs dépenses éligibles au FCTVA ou de contrôler les montants perçus sont les principales bénéficiaires.
- Combat, depuis la loi Notre, pour que la modification du périmètre intercommunal n'ait pas d'impact sur le montant des dotations des communes membres, et que l'évolution des ressources intercommunales ne soit plus intégrée au calcul du potentiel financier des communes.
- Combat pour que la DSR voirie ne soit pas perdue du fait de l'entrée dans une métropole ou une communauté d'agglomération.
- Combat pour la création d'une commission d'élus locaux pour l'attribution de la DSIL et la fin des appels à projets qui marginalisent les petites communes, faute d'ingénierie adaptée, et les éloignent ainsi du bénéfice des dotations qui y sont attachées.
- Combat pour la prise en charge intégrale des 2,9 milliards d'euros prélevés sur les communes dites sur-compensées (souvent rurales) au profit des communes sous-compensées, afin de respecter le principe de la logique cadastrale sur laquelle repose la politique d'aménagement du territoire.
- Combat, à l'occasion de l'examen de chaque texte de loi au parlement, pour faire entendre la voix des communes rurales, si souvent oubliées voire ignorées comme récemment sur la mise en œuvre du ZAN, ou avec l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités.

Ces combats pour la ruralité, c'est l'AMF qui les mène, peut-être sans se mettre suffisamment en avant.

Cette liste n'est pas exhaustive et je pourrai multiplier les exemples d'actions menées par l'AMF pour les communes rurales, parfois en coopération avec l'AMRF.

Ton propos m'est aussi incompréhensible puisque, outre son caractère erroné, ta déclaration agressive va à l'encontre de ce que nous étions convenus de faire lors de nos différents échanges et dont nous devons nous entretenir début mars.

Je m'interroge sincèrement sur tes motivations et l'état d'esprit qu'elles dévoilent à l'égard de tes collègues qui animent notre association. Il y a beaucoup d'injustice et peu de considération à mettre en cause, comme tu le fais, la sincérité de leur engagement au service de toutes nos communes.

Personne à l'AMF ne s'est permis de dénigrer, y compris médiatiquement, l'Association des Maires Ruraux, même lorsque le travail que nous menons n'est pas reconnu voire injustement critiqué. Il faut que la réciproque soit vraie. Je rappelle à ce titre le fait que nous avons intégré l'AMRF aux membres associés au bureau de l'AMF. Là aussi, la réciproque pourrait être vraie. L'AMF serait ravie d'assister à vos travaux et de placer les échanges entre nous sur le terrain de la complémentarité de nos actions et du progrès de la cause des communes.

C'est en tout cas dans cet esprit constructif et respectueux, qu'avec l'ensemble des membres des instances dirigeantes de l'AMF, nous abordons nos relations avec les autres associations d'élus dont l'AMRF.

Je tenais à te faire part directement et personnellement de ma réaction à ta déclaration et reste à ta disposition.

Je te prie de croire, Monsieur le Président, cher Michel, à l'assurance de mon engagement résolu à la cause de toutes les communes, dans un esprit de responsabilité et de respect de tous nos collègues.

Très sincèrement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small 'A' character above it.

David LISNARD